

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



 **SYVADec**

Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse

 **EODD**
ingénieurs conseils

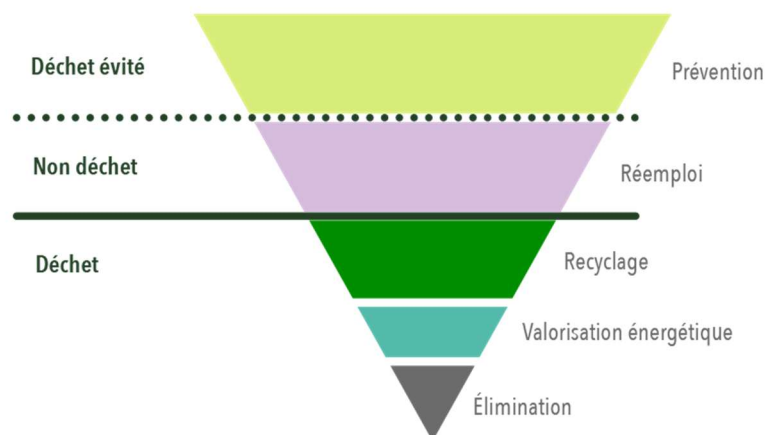
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	19
3.1	Stratégie et objectifs	19
3.2	Axes et actions stratégiques.....	19
3.3	La planification des actions de communication.....	21
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	22
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	23
3.6	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, **la Communauté de Communes Spelunca Liamone** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes Spelunca Liamone sera déployé en 2026 pour 6 ans.

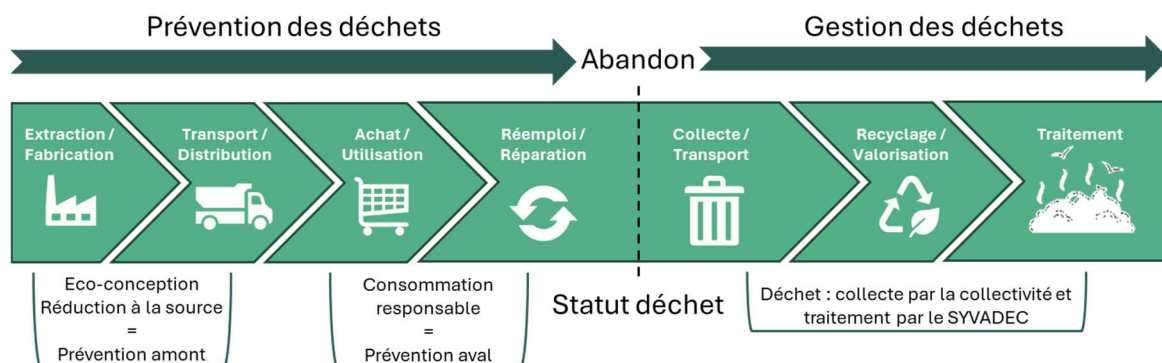
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. »

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

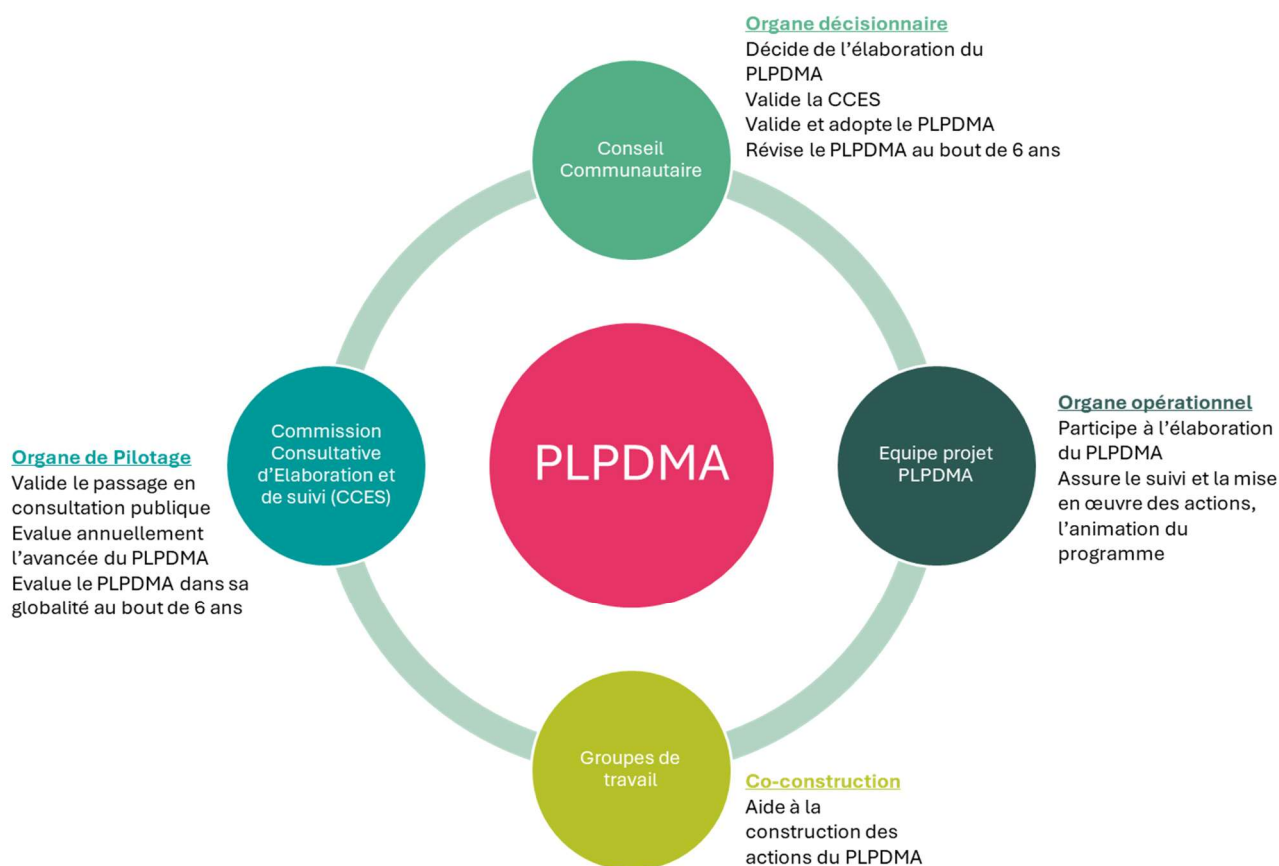
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes Spelunca Liamone**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes Spelunca Liamone a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



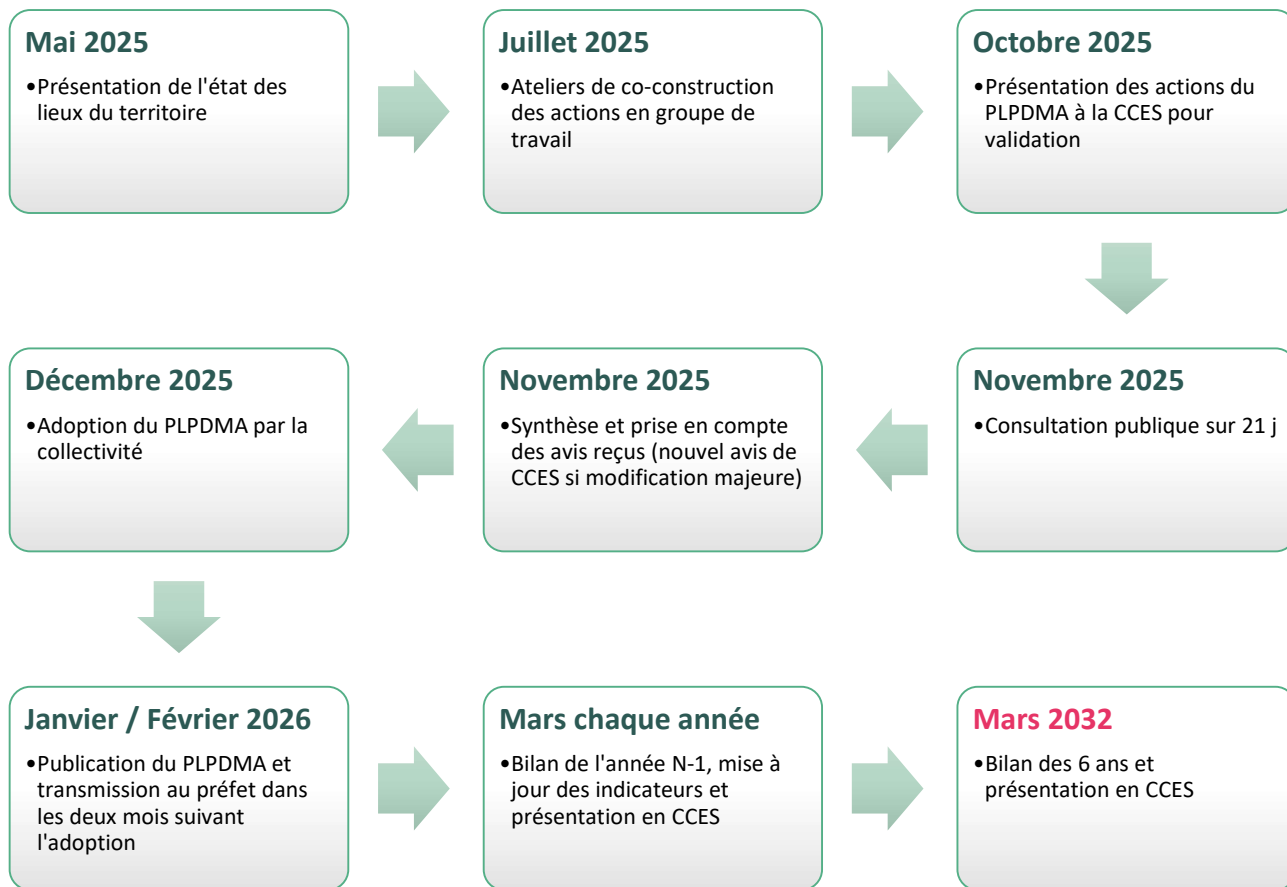
- Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 03/07/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 17/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération n°2025-026 du 202/07/2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collègues et membres suivants :



- **Membres du conseil communautaire :**
 - Maire de Piana, Vice-Présidente, membre de la commission déchets
 - Maire d'Arro, Vice-Président, responsable de la commission déchets
 - Maire de Cristinacce, Vice-Président, membre de la commission déchets
- **Partenaires institutionnels :**
 - Le Syvadec
 - L'Ademe
 - L'Office de l'environnement
- **Représentants d'associations / citoyens / autres partenaires :**
 - L'Office du tourisme Intercommunal Ouest Corsica
 - Le Camping le Sagone
 - L'association SIPOFA

1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



- Action sociale d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux (L.200-781 du 13 juillet 2015 article 21) et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Service public d'assainissement non collectif

Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **7 723 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 2,2% de la population de la Corse (347 597 habitants) : 28,6% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Cargèse (16,1%) et Vico (12,5%).

Depuis 2010, **la population du territoire a augmenté de 2,8%**.

La densité de population est de **8,4 habitants au km²** nettement en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

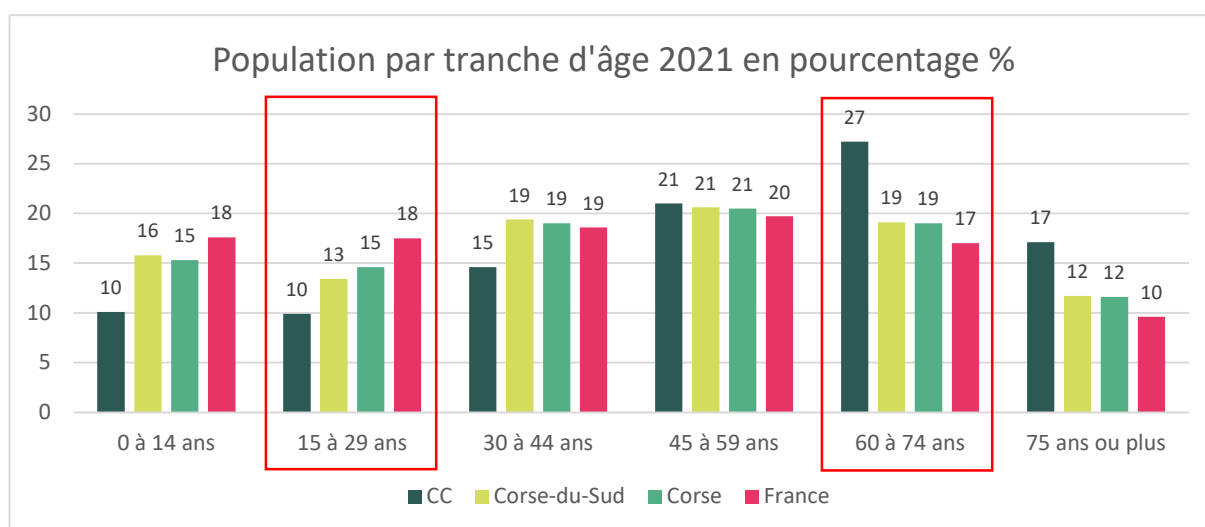


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 60 %** de cette population.

La Communauté de Communes Spelunca Liamone affiche une moyenne de personnes par ménage légèrement inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **1,9 personne/foyer**.

Si 56% des ménages sont des familles, dont **27% avec des enfants**, 42 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**73% de la population**) ayant un emploi (65% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 7 657 maisons et 4 100 appartements en 2021.



65% de maisons individuelles



35% d'appartements

Le taux de résidences secondaires (66%) est plus de 6,7 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Le territoire compte 1 689 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	449	40,6
Construction	174	15,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	151	13,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	98	8,9
Activités immobilières	72	6,5
Autres activités de services	67	6,1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	55	5
Activités financières et d'assurance	24	2,2
Information et communication	15	1,4

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **335 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes Spelunca Liamone.

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée en particulier sur les communes littorales et au nord du territoire. **Plus d'un tiers des communes dispose d'hébergements touristiques.**

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	33 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles primaires (6), écoles élémentaires (1), collèges (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	2 EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité


Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire – Source : EODD

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en sac en porte à porte et en point de regroupement	Enfouissement ISDND Viggianello
Emballages 	Collecte en sac en porte à porte et en point de regroupement	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en sac en porte à porte et en point de regroupement	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en sac en porte à porte et en point de regroupement	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
Cartons 	Recyclerie du SYVADEC	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Collecte Compostage : 6 sites de compostage partagé 1959 composteurs individuels	Valorisation matière Plateforme SLTP Cargèse
Encombrants 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 		Collecte en bornes textiles Valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Déchets		37	40	179	343	227	212	-
Emballages	164	302	509	349	398	394	365	122%
Papier	66	135	94	76	85	81	29	-57%
Verre	338	539	520	685	648	519	544	61%
Biodéchets compostés par l'habitant		111	128	164	194	212	227	-
OM + tout venant	6182	4 326	3 986	4 193	3 947	3 802	3 983	-36%
Textiles		15	10	14	13	14	15	
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques							3	
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							4	
Carton CS		41	39	33	57	42	28	
Carton Rec	13	160	130	167	179	162	187	1334%
DDS		5	6	9	10	9	11	
DEEE	145	157	135	159	155	183	183	26%

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Huiles Minérales			0	1	2	1	3	
Huiles Végétales				0	1	0	0	
Métaux	196	161	176	202	199	196	189	-3%
Meuble		217	285	305	271	264	197	
Meuble-bois							143	
Petits Objets de la Maison et du Jardin							1	
PMCB - Placoplatre							17	
Pneus		7	13	13	19	12	13	
TV Valorisé		222	244	300	464	427	386	
Végétaux	65	188	191	215	198	188	215	230%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	7 168	6 514	6 378	6 899	6 988	6 524	6 730	-6%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

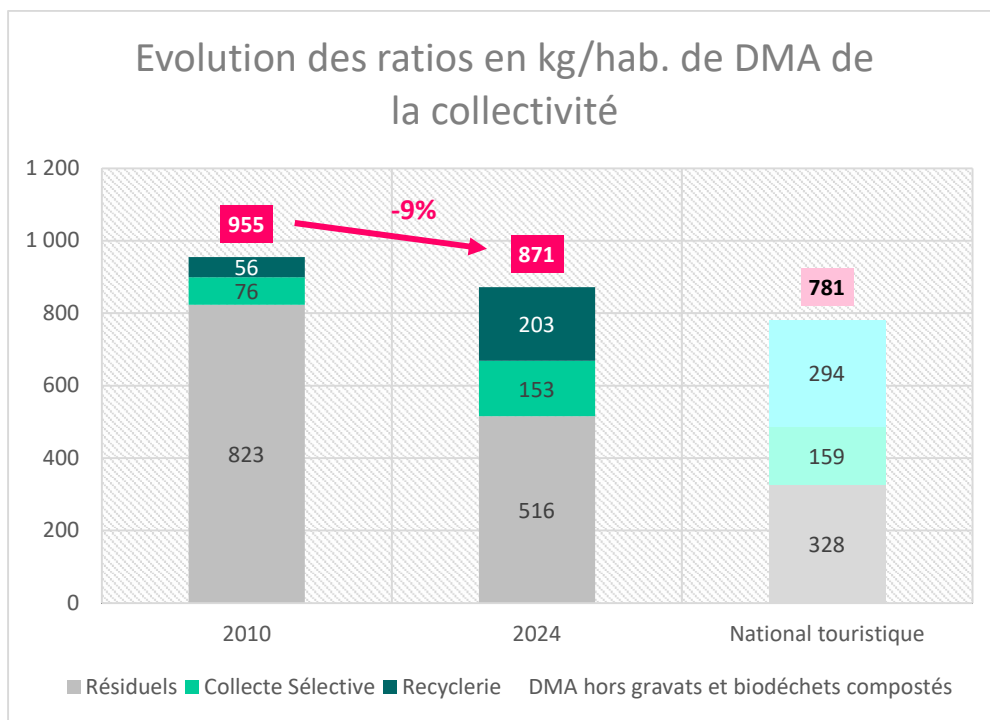


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 3% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

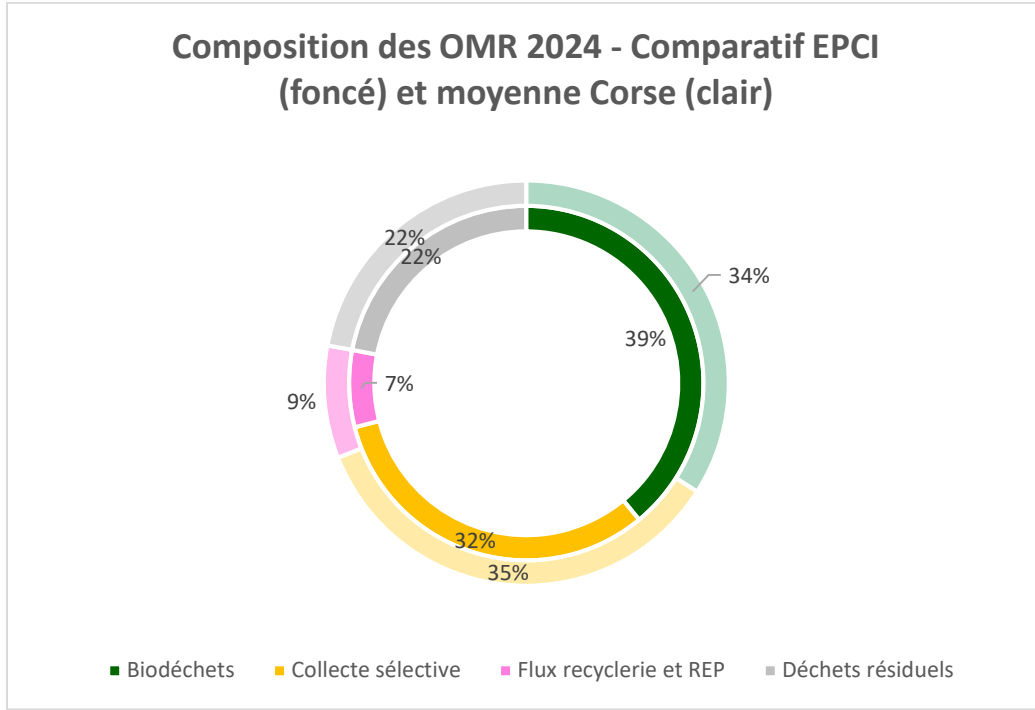


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Il reste dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles des habitants de la collectivité **encore 78%** de déchets valorisables.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes Spelunca Liamone sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	1 944	252	28%
Recyclerie	1 577	204	23%
Emballages	1 000	130	14%
OM	952	123	14%
Verre	837	108	12%

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Cartons	347	45	5%
Papier	201	26	3%
Textiles	98	13	1%
Total	6 957	901*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

**Production de DMA intégrant les biodéchets compostés*

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes Spelunca Liamone mène une politique active de réduction des déchets, dont certaines menées avec le SYVADEC.

Plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre :

- Participation à l'expérimentation nationale « Oui Pub », pour limiter la publicité papier non sollicitée
- Participation au déploiement du compostage de proximité et au programme pédagogique.
- Actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants et des professionnels
- Participation à des événements pour promouvoir la prévention

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (27%)
- Une population active importante (73% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 59% des ménages)

Gestion des déchets

- Objectif réglementaire des biodéchets non atteint (62% en compostage)
- Baisse de 37% du ratio de production des résiduels

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée
- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 78% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (44% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (66%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur les biodéchets, le réemploi, la valorisation matière, l'objectif de baisse des DMA et la réduction du stockage.
- Une production de DMA et d'OM importante

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains à disposition pour animer et faire le suivi du PLP

Actions et démarches engagées

- Une communication de la Communauté de Communes Spelunca Liamone plutôt axée sur l'information

Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Un territoire touristique avec donc une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

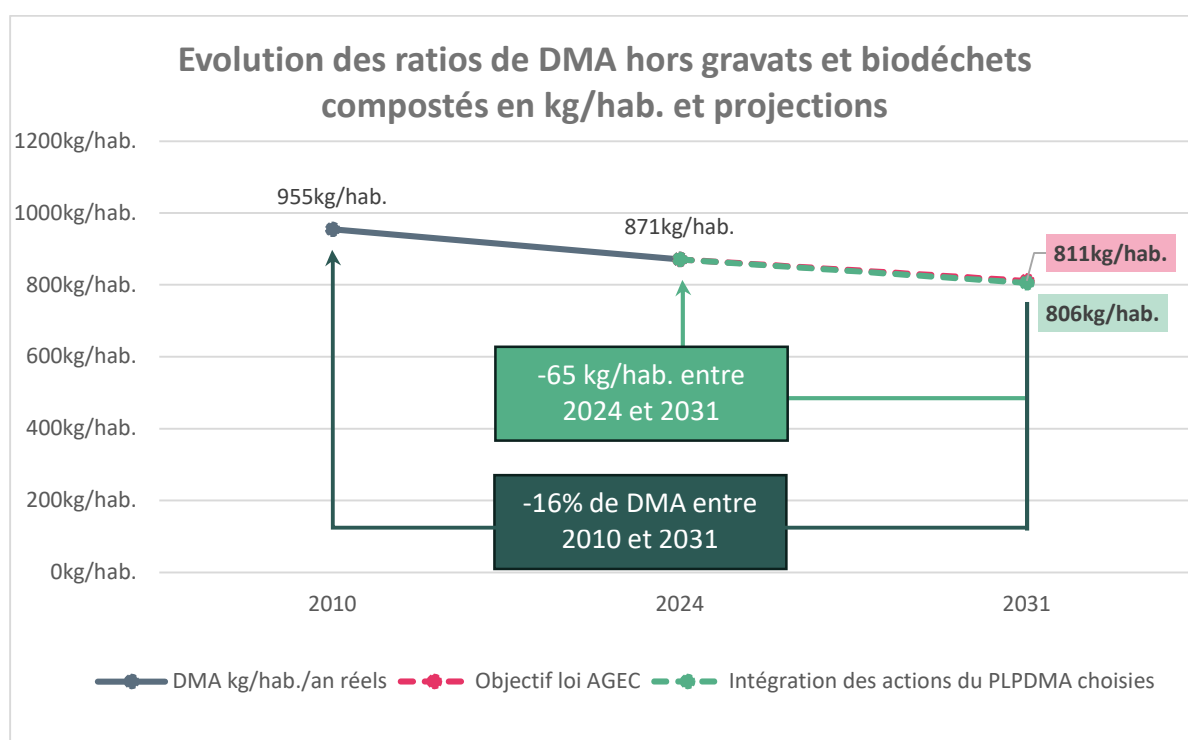


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Proportion par rapport à l'objectif total de réduction
Axe 1: Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	57,5 kg/hab.	88,2%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	5,5 kg/hab.	8,4%
	-63 kg/hab.	96,6%
Axe 2: Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	0,7 kg/hab.	1,0%
• Action 2.2 – Programme pédagogique	0 kg/hab.	
	-0,7 kg/hab.	1%
Axe 3: Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Encourager le réemploi	1,6 kg/hab.	2,4%
• Action 3.2 – Consommation responsable	0 kg/hab.	0%
	-1,6 kg/hab.	2,4%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :	-65,2 kg/hab. en 2031	

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031							
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Réduire les biodéchets																												
Animation et suivi de compostage																												
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Lutte gaspillage alimentaire																												
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi	■							■				■				■				■				■				
Promouvoir l'économie circulaire																												
Encourager le réemploi																												
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie	■				■	■			■	■			■	■			■	■			■	■			■	■		■
Consommation responsable																												
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse		■				■				■				■				■				■				■		

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,12	0,07	0,07	0,08	0,07	0,07	0,5
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,7
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,3
	Programme pédagogique							-
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
	Consommation responsable	0,10	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,5
Total		0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,4

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	560 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 225 €HT
	Programme pédagogique	
Promouvoir l'économie circulaire	Encourager le réemploi	
	Consommation responsable	3 000 €HT
Total		7 285 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
- Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
- Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication**

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de composteurs partagés 	2026	<ul style="list-style-type: none"> 10 sites 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de foyers inscrits par composteurs Taux de remplissage
<ul style="list-style-type: none"> Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé 	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> 100% des suivis saisis sur application et 1 rapport par an et par site 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels			
<ul style="list-style-type: none"> Distribution de composteurs individuels 	2026	<ul style="list-style-type: none"> 30 composteurs à distribuer 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de composteurs distribués
<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de répondants Taux d'utilisation des composteurs
Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
<ul style="list-style-type: none"> Animations : Stands sur des fêtes locales 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 2 animations par an 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
<ul style="list-style-type: none"> Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux par an 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC) 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, Nbre de guides distribués
<ul style="list-style-type: none"> Formation des agents communaux et intercommunaux 	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> 1 session tous les 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.
<ul style="list-style-type: none"> Formation des référents 	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> 1 session par an 100% des référents formés 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de référents formés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> Guides : 2 500 €HT 	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-57,5 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	----------------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

- Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Particuliers			
<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go) 	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> • 1 campagne par an • 1 guide des bonnes pratiques digital 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de posts et nombre de vues • Nombre de guides diffusés dans les événements locaux • Nombre d'articles
Producteurs non ménagers			

AXE 1 - Réduire les biodéchets

	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires Accompagnement personnalisé 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 5 professionnels accompagnés par an 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de pro signataires Nbre d'accompagnements réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 1 vidéo 1 fiche digitale 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre de vues

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
		SYVADEC Office du tourisme, Restaurateurs, superettes, producteurs	0,12 ETP	<ul style="list-style-type: none"> Outils de communication : 560 €HT

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-5,5 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	---------------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Réduire les biodéchets																												
Animation et suivi de compostage																												
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																												
Installation de composteurs partagés																												
Distribution de composteurs individuels																												
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																												
Animation de stands sur foires locales : 2/an																												
Etude sur l'approvisionnement en matière sèche																												
Formation des agents communaux																												
Formation des référents : 1 par an																												
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																												
Lutte gaspillage alimentaire																												
Charte anti-gaspi pour les pros																												
Diagnostic et campagne de pesées dans 5 établissements / an																												
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																												

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public

Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et office du tourisme intercommunal

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites 	2026	<ul style="list-style-type: none"> • 6 sites audités par an, • 1 guide pratique diffusé digital 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués,
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations <ul style="list-style-type: none"> ○ Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. ○ Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. ○ Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. ○ Réduction des impressions. 	2026 puis suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. • -15% de ramettes de papier 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gourdes distribuées, • Arrêt des achats de vaisselle jetable, des bouteilles plastique • Nombre de composteurs installés • Nbre de ramettes achetées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la consommation de ressources et les achats : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une stratégie d'achats responsables et mutualisés : produits reconditionnés en priorité, écolabel, mutualisation de commande (fontaine à eau, broyeur) Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon 	2026 et suivi	<ul style="list-style-type: none"> 100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	<ul style="list-style-type: none"> Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes <ul style="list-style-type: none"> Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. Suivi par questionnaires en fin de formation. 	2026-2031	<ul style="list-style-type: none"> 1 session de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
		OTI SYVADEC	0,06 ETP	<ul style="list-style-type: none"> Gourdes (150) : 750€HT Ecocup (250) : 375 €HT Contenants réemployables (20) : 100 €HT

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,7 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	---------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire



FICHE ACTION 4

Action 2.2 : Programme pédagogique

Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Sensibilisation des jeunes générations à la prévention, au tri et à la réduction des déchets

Publics ciblés

Elèves, étudiants, personnel pédagogique et périscolaire, cantines scolaires

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire à la gestion responsable des déchets<ul style="list-style-type: none">○ Organisation de formation pour tous les élèves sur le tri et la prévention○ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type goûter anti-gaspi, troc...)○ Organisation de visite de sites dédiés à la lutte contre le gaspillage des déchets et la prévention	2026	<ul style="list-style-type: none">• 100% des élèves formés et participant à la prévention• 1 action de prévention par an par établissement• 3 visites de sites par an	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'élèves formés, résultats des questionnaires en fin de session• Nombre d'actions et de visites de sites réalisées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les tonnages produits <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de diagnostics déchets au sein des établissements ○ Mise en place de dispositifs de prévention et de tri et suivi des évolutions des tonnages de déchets produits 	2026 puis suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 2 diagnostics par an • 100% des établissements équipés de dispositifs de tri et de prévention • -10% d'OM par établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements couverts par un dispositif • Nombre de diagnostics réalisés • Nombre de dispositifs installés
--------	---	-----------------	---	---

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Outils pédagogiques • Outils de formation • Outils de communication • Outils de suivi 	SYVADEC

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
---------------------------	----------------------------	--------------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Être écoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 1/an																								
Programme pédagogique																								
Organisation de formations pour les élèves sur le tri et la prévention																								
Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement																								
Organisation de visites de sites (3/an)																								
Réalisation de diagnostics déchets au sein des établissements																								
Mise en place de dispositifs de tri et de prévention et suivi																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.1 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don).
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire... 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> • 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique • Relation presse et affichage recyclerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...) 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> • 1 mise à jour par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Nbre d'acteurs ajoutés par an

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des organisateurs de manifestations et associations locales du réemploi 		<ul style="list-style-type: none"> 50% des événements éco-responsables 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre d'événements éco-responsables
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale. 	2026 - 2031	<ul style="list-style-type: none"> 2 vides dressing par an. 	<ul style="list-style-type: none"> Nbre d'événements Nbre de stands Taux de satisfaction des exposants et visiteurs

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
Moyens	SYVADEC Réparateurs, organisateurs de manifestation, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 1,6 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	----------------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 6

Action 3.2 : Consommation responsable



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Encourager les habitants à privilégier les achats locaux, de saison et labellisés
- Promouvoir l'achat d'occasion et le reconditionné comme alternatives durables au neuf.
- Sensibiliser à la réduction des emballages notamment des bouteilles en plastique
- Encourager la sobriété dans la consommation : acheter moins, prolonger la durée de vie des objets, privilégier le don et l'occasion.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers « zéro déchet » 	2026	<ul style="list-style-type: none"> • 1 atelier par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'ateliers • Nb de participants aux ateliers
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la consommation responsable tout au long de l'année [thème Achat local / saison / labellisé ; Achat d'occasion et reconditionné ; Réduction des emballages ; Sobriété / déconsommation] 		<ul style="list-style-type: none"> • 4 campagnes thématiques par an (réseaux sociaux, relations presse, article site internet, promotion lors d'événements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de campagnes • Nb de posts • Engagement sur les posts

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

- Participation à des marchés locaux

- Animation sur 4 marchés par an

- Nbre de marchés
- Nombre de personnes sensibilisées

Moyens

Partenaires

Moyens humains
moyennés
par an

Moyens matériels
et investissements

Pilotage

SYVADEC
Boulangeries du territoire, Producteurs locaux
Association et ressourceries, Communes

0,08 ETP

- Ateliers : 3 000 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

Maintien de la baisse engagée

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3, sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031							
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4				
Promouvoir l'économie circulaire																												
Encourager le réemploi																												
Mise à jour de l'annuaire régional																												
Organisation des vide-dressings (2/an)																												
Mobilisation des partenaires locaux du réemploi																												
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																												
Consommation responsable																												
Participation à des marchés locaux																												
Organisation d'ateliers 0 déchet																												
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																												

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC Spelunca Liamone	Communauté de Communes Spelunca Liamone
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)